

Fédération Française de **Pétanque** et de **Jeu Provençal**

COMITE

DIRECTEUR

Réunion du 8 janvier 2022











(Cette réunion s'est tenue en visio le samedi 8 janvier de 9h00 à 13h00)

Etaient présent.e.s: Mmes BAJOLLET, CARLIER, LEGA, NOEL, VEROLA, VIGUIE, MM. BOURLET, CANTARELLI, CHAUVIN, DORIZON, GRIGNON, IANNARELLI, LE BOT, MARAUX, POGGI, SCHMITT, STEPHANT, VAISSIERE et THEARD

Représentant.e.s des Régions :

Mme SCHMITT Karine, représentante des Régions M. VENON Jean-Noël, représentant des Régions

Y participaient : M. RODRIGUEZ Directeur Technique National Adjoint

M. GRANDE Xavier. Directeur administratif et financier

Excusé : M. Loïc FUENTES

I. OUVERTURE DU PRESIDENT :

Bonjour à toutes et tous, merci de vous être rendus disponibles afin de participer à ce CODIR de rentrée, une fois de plus contrarié par la crise sanitaire.

En effet, nous aurions dû nous retrouver à Belfort en présentiel mais une fois de plus la pandémie aura eu raison de notre optimisme et de notre volonté de nous retrouver. Si le CD 90 avait toutes les autorisations pour organiser notre Congrès, est-ce l'intervention du premier ministre ou la frilosité d'un préfet qui a rendu les choses un peu plus complexes. Toujours est-il que vendredi 31 la FFPJP a été destinataire à 16 heures d'un courrier nous enjoignant d'annuler notre congrès sous peine de voir prononcée une interdiction administrative, courrier qui vous a été transmis par le siège. Ayant pris attache avec la Préfecture, après m'être entretenu avec le Président du CD 90, je m'efforçais de défendre une organisation certes importante mais modifiée structurellement compte tenu des nouvelles consignes en matière de lutte contre la pandémie. Rien n'y fit, quels que soient les arguments avancés, la réponse demeurait la même : « prenez vos responsabilités, annuler votre congrès ». Face à cette position, la mienne a été de dire: « si vous estimez que notre manifestation est source d'éventuels problèmes, prenez vos responsabilités, interdisez-la ». J'ai donc confirmé ma position par mail et attendu « sagement » la décision préfectorale. Même si je comprends l'argumentation et les craintes du préfet, je souhaitais une interdiction afin de pouvoir faire valoir un cas de force majeure appuyé par une décision administrative. Cette décision est arrivée lundi en début d'après-midi, je pense qu'elle n'a pas été facile à prendre, les autorités préfectorales auraient certainement préféré que ce soit moi qui la prenne, elles auraient eu ainsi le beau rôle. A noter que d'autres manifestations étaient prévues aux alentours de Belfort et force est de constater qu'elles n'ont pas subie le même sort que nous.

Tout cela pour vous dire que rien ne nous sera épargné, je comprends les craintes, la peur de la contamination surtout pour les personnes à risque, mais ce n'est pas parce que l'Etat a retiré des moyens aux hôpitaux depuis bientôt 40 ans, et ces derniers sous pression, que toute la vie économique, sociale et conviviale doit s'arrêter.

Il est certain que si cette situation devait à nouveau perdurer et perturber le début de notre saison, la perte de dirigeants, la fermeture de nos clubs seront bien plus problématiques que la perte de licenciés. Parce que s'il n'y a plus de clubs pour recevoir les licenciés, notre activité s'effondrera. Il y a donc urgence à ce que la situation reprenne, mais je ne pense pas que ce soit la priorité de nos gouvernants, leur image et les priorités électorales sont plus importantes que le bien-être de leurs concitoyens.

Dans ce contexte, il devient difficile de parler du rôle social et sociétal des organisations et de nos clubs, difficile d'inciter les dirigeants à affronter des demandes administratives de plus en plus importantes, difficile de demander de s'investir quand l'avenir est incertain. L'attentisme devient la règle et pourtant, il nous faut aller de l'avant et tenir un discours empreint de pragmatisme et d'optimisme.

Aussi, il est encore plus d'actualité de centrer notre discours sur le rôle fondamental de nos clubs, de nos comités départementaux et régionaux :

- Proposer une activité physique et sportive pour tous au sein des clubs,
- et de la compétition pour ceux qui ont une appétence particulière pour cette pratique sportive.

Nos clubs ne peuvent être confinés à l'organisation de compétitions, leur activité est bien plus large que cela. A nous au travers de nos orientations fédérales de mettre l'accent sur ces thèmes. La mise en œuvre des orientations et du projet fédéral par tous est une impérative nécessité face aux injonctions de notre ministère de tutelle mais également de l'évolution de la ou des pratiques et activités sportives

II. APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU

Partie ARBITRAGE:

- Une ½ journée sur le terrain venant appuyer la théorie qui sera validée le soir même par un examen QCM, obligatoire,
- Pour se présenter au grade supérieur, le candidat devra justifier d'une formation relative à l'examen concerné, obligatoire.
- Pour pallier dans un premier temps à cette carence, l'idée serait de faire passer une journée de formation (points importants du règlement et du CDC) aux licenciés volontaires qui pourraient ensuite officier uniquement en CDC hormis la première division pendant une saison. Ils devront passer obligatoirement tronc commun, puis l'examen d'arbitre départemental pour continuer à officier.

(Le compte-rendu du comité directeur des 5 et 6 novembre 2021 est adopté à l'unanimité.)

III. CONGRES DE BEFORT

Suite à la décision du Préfet du Territoire de Belfort d'annuler le Congrès, le CD 90 ne souhaite pas l'organiser cette année. Il demande donc le report en 2023 ou 2024. A ce jour, les candidats pour les dates demandées sont les suivantes :

2023 : Châteauroux – Grande Synthe - Nevers

2024: Bergerac

Le CD 90 va procéder au remboursement des repas. La perte financière estimée par le CD 90 est d'environ 5000 à 6000 euros. Le comité directeur de la FFPJP aidera le CD 90 sur la ligne budgétaire du fonds de solidarité.

Laurent BOURLET est chargé de prendre contact avec les villes candidates aux prochains congrès afin de revoir les attributions. Pour information, le congrès 2022 aura lieu à Evian.

A ce jour, il est fort probable que le congrès 2021 se déroule en visio. La date sera fixée au plus vite. Réglementairement, le congrès doit avoir lieu au maximum 6 mois après la clôture des comptes.

Michel LE BOT va reprendre contact avec le CD 90 puis une réunion du bureau fédéral prendra la pour une décision définitive.

IV. VALIDATION DE LA CONVENTION CADRE SAOS PROMO-PETANQUE

La nouvelle convention cadre avec la SAOS Promo Pétanque (la dernière datée de 2001) a été signée. Elle a pour objet de préciser les relations entre la FFPJP et la SAOS en fixant notamment les activités de chaque structure.

V. <u>DESIGNATION DES MEMBRES DU COMITE DIRECTEUR de la FFPJP au</u> CONSEIL D'ADMINISTRATION de la SAOS PROMO-PETANQUE

Le Comité Directeur désigne à l'unanimité Didier CHAUVIN (en remplacement de Joseph CANTARELLI) et Michel ROBERT (en remplacement de Francis GARRIGUE) pour représenter la FFPJP au conseil d'administration de la Saos Promo-Pétanque à compter de 2022.

Trois autres postes sont à pourvoir. Ces 5 postes en renouvellement seront officialisés après le vote de l'Assemblée Générale de la Société.

VI. SITUATION FINANCIERE

Le trésorier donne lecture des résultats 2021. Il est constaté pour le compte de résultat 2021 les montants suivants : 4 619 716 € en recettes et de 4 478 954 € en dépenses pour un budget de 4 570 000 €. Le résultat 2021 est positif de 140 762 €.

Il a été validé des provisions et fonds dédiés en complément de celles validées en 2020 : Détail des actions :

- Pour les licences, afin de maintenir nos diverses activités et en tenant compte de la baisse de nos licences dû à la pandémie, nous avons constaté une provision de 600 000 € qui sera en partie réinjectée au budget 2022.
- Pour les actions de solidarité, il reste des disponibilités pour couvrir une possible semaine de solidarité ou des actions spécifiques programmées par d'éventuels organisateurs, des actions également de communication et des actions liées au monde du Handicap.
- Pour les nationaux, il restera des fonds mobilisables en 2022 pour aider les nationaux jeunes. Les frais d'inscription offerts à certains organisateurs seront réaffectés dans les recettes 2022.
- Nous avons utilisé une partie du fonds pour le trophée des pépites / élites, le solde de 23 632 € sera utilisé en 2022.
- Le poste pour les centres d'entraînement a été utilisé suite à la signature de conventions avec certaines régions.

Il est clair que sans la mise en place de notre fonds dédié suite à la perte de nos licenciés, nous aurions eu beaucoup de mal à équilibrer notre budget et la création de ses fonds dédiés en 2020 étaient le bon choix pour notre fédération.

Les comptes du bilan 2021 et du compte de résultat 2021, ainsi que le détail de certains comptes ont été contrôlés, le jeudi 16 décembre 2021, par le Commissaire aux Comptes, Mr Jean-Luc MARELLI qui a validé, le 20 décembre 2021, l'ensemble de nos comptes 2021.

Pour la préparation du budget 2022, la Commission des finances sous la responsabilité de Corine a réussi à présenter un budget de 5 110 000 €.

L'équilibre budgétaire n'a pas été facile à réaliser même en tenant compte des provisions et des fonds dédiés constatés sur le bilan financier 2021. Nous avons prévu une augmentation de 10 % du nombre de nos licences par rapport aux effectifs 2021, soit 250 000 licences (+ 24 000 par rapport à 2021) et nous avons tenu à programmer les dépenses pour toutes nos activités 2022 et également nous avons pris en compte l'ensemble des demandes reçues par les responsables de commissions.

Le budget 2022 a été validé par le Comité Directeur fédéral et s'équilibre à hauteur de 5 110 000 € (pour 4 570 000 € soit + 11.82 % par rapport à 2021). A noter que le budget sans tenir compte du fonds dédié pour le centre national, s'élève à 4 610 000 €.

Le trésorier termine en ces mots : « Notre fédération a une situation financière saine mais très délicate du fait que ses recettes proviennent à plus de 65 % des cotisations mais nous devons rester positifs et optimistes avec une hausse raisonnable de nos effectifs en 2022 malgré cette pandémie qui est toujours bien présente.

Nous espérons comptabiliser, pour notre budget 2022, 250 000 licenciés et nous avons affecté 500 000 € pour le fonds dédié pour le centre national.

Nos provisions de 2020 et de 2021 vont nous permettre d'assurer l'équilibre budgétaire 2022 afin d'assurer le fonctionnement de nos activités. Pour les exercices suivants en fonction de nos effectifs, il sera nécessaire de définir nos axes de priorités et également prévoir des recettes supplémentaires en développant le partenariat ».

Michel ROBERT précise que la reprise des licences dépend en grande partie de l'organisation des concours hivernaux. Il souhaite rappeler que le gouvernement n'interdit pas les compétitions (mais sans buvette). Les clubs doivent mobiliser leurs forces. La pétanque et le Jeu Provençal sont avant tout une activité physique et sportive.

VII. <u>DESIGNATION COMPETITIONS A VENIR</u>

Coupe de France : tous les délégués ont été désignés pour le week-end des 11 et 12 février 2022 soit les 32^{ème}, 16^{ème} et 8^{ème} de finale

La désignation des délégués pour les internationaux est en cours.

Finale PPF : Jean-Yves THEARD est désigné comme délégué de la FFPJP

VIII. <u>SITUATION FINANCIERE DE LA SAOS PROMO-PETANQUE</u>

Lors de la réunion du Comité Directeur Fédéral, Xavier GRANDE a été interrogé sur la situation financière de la Société PROMO PETANQUE.

Au début de l'année 2020, en raison de la pandémie le commerce était à l'arrêt en raison de la suppression de toutes activités sportives en lien avec la FFPJP.

Nous avons donc sollicité et obtenu le bénéfice des aides de l'Etat accordées aux entreprises du fait de la baisse de leurs chiffres d'affaires à hauteur de 76000 €

Sur l'exercice, les recettes de la Société qui proviennent des ventes de marchandises ont évidemment diminué ; quant aux partenariats, ils ont pu être stabilisés, ce qui a permis de limiter les effets de la crise sanitaire.

Quant aux dépenses, elles ont été très bien maîtrisées notamment par la limitation des commandes de marchandises compte tenu du stock existant.

C'est pourquoi, malgré de nouvelles dépenses comme la prise en charge de la production WEB TV, la Société PROMO PETANQUE réalise finalement un bénéfice conséquent.

Le Conseil d'Administration de la Société sera prochainement réuni pour décider, notamment, de l'achat d'un fourgon et le remboursement d'une partie du compte associé de la FFPJP.

Michel LEBOT souhaiterait, quant à lui, que la Société PROMO PETANQUE propose un maillot REPLICA (au profit des clients potentiels de la boutique) différent de celui réservé aux membres des EQUIPES DE France.

Comme annoncé, la FFPJP prendra à sa charge le coût des tribunes sur nos CDF en lien avec la SAOS PROMO PETANQUE (compte associé). Cette disposition a vocation à apparaître dans les annexes de la convention.

Xavier Grande au nom des deux parties a mené une consultation nationale. Les éléments ont été transmis aux membres du Comité Directeur afin d'éclairer le choix du prestataire qui aura la charge de fournir et monter les tribunes. Au vu des éléments transmis, le choix s'est porté sur la société EVEN'UP pour la prestation de location des tribunes des CHF 2022. La FFPJP prendra en charge le coût de location par le biais du compte associé de la SAOS.

EVEN UP sera également un partenaire de la FFPJP.

Les visites sur site seront effectuées par la même société. La FFPJP aura uniquement en charge l'organisation de la commission de sécurité. Un acompte va être versé à la société EVEN UP avec une option annulation due au COVID.

Cette location est prévue uniquement pour le moment pour 2022. Une étude sur l'achat d'une tribune de 1000 places est en cours.

Le comité directeur donne son accord pour la location des tribunes avec la société EVEN UP pour l'année sportive 2022.

IX. <u>DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE (Patrice RODRIGUEZ)</u>

Ce compte rendu est une présentation succincte de toutes les activités de la DTN.

Relations avec l'Agence Nationale du Sport et la direction des sports du Ministère :

- ✓ La Finalisation de la mise en liste de nos sportifs de haut niveau
- ✓ Analyse des Fédérations : nouvel outil d'évaluation du Ministère de l'application des politiques publiques. Nous avons répondu au fichier d'auto-évaluation de 6 critères sur 22. Un entretien avec la direction des sports se fera au premier trimestre pour bâtir une note stratégique pour demander un cadre d'état supplémentaire
- ✓ La campagne du Contrat de performance 2022 est lancée. Participation à une visio présentant le nouvel outil de saisi pour créer ce dossier

Haut niveau:

- ✓ Bilan très satisfaisant des Championnats du Monde à Santa Susanna
- ✓ Une réunion des staffs des Equipes de France s'est tenu les 10 et 11 décembre 2021 au siège fédéral à Marseille : travail avec la nouvelle équipe sur l'organisation, le fonctionnement, la planification et la programmation annuelle
- ✓ Les compétitions internationales 2022 :
 - Du 12 au 15 mai 2022 au Danemark (Karlslunde) : Championnat du Monde tête à tête, doublette masculin/féminin et doublette mixte
 - Du 03 au 05 juin 2022 en Espagne (Torrelavega) : Championnat d'Europe Triplette féminin
 - Le 26 juin 2022 en Algérie (Oran) : Jeux Méditerranéen
 - Du 07 au 17 juillet 2022 aux Etats-Unis (Birmingham) : Jeux Mondiaux doublette féminin
 - Du 13 au 17 juillet 2002 au Pays Bas (Bois le Duc) : Championnat d'Europe tête à tête, doublette masculin/féminin et doublette mixte
 - Du 06 au 09 octobre 2022 en Espagne (Palma de Majorque) : Championnats d'Europe Triplette Juniors masculin/féminin et triplette Espoirs masculin/féminin
 - Du 08 au 11 décembre 2022 au Bénin (Cotonou) : Championnat du Monde triplette Masculin
- ✓ Convention d'insertion professionnelle :
 - CIP Etat : travail de planification de la saison sportive pour les 5 athlètes listés
 - CIP Fédérale : travail sur les nouveaux critères d'attribution d'une CIP fédérale

Professionnalisation:

- ✓ Recrutement finalisé du poste de CTFR Occitanie : prise de fonction le 01 février 2022
- ✓ Recrutement en cours de finalisation du poste de CTFR Ile de France
- ✓ Contact pris pour échanger sur l'embauche d'un CTFR avec le reste des Comités régionaux (Normandie, Bourgogne Franche Comté, Haut de France, Nouvelle Aquitaine)

Colloque ETR et séminaires :

✓ Colloque ETR du 03 au 05 février : Ce colloque avait pour objectif de présenter les orientations fédérales au travers des directives techniques nationales avec la déclinaison du projet fédéral sur les territoires pour la suite de l'olympiade.

Les thèmes abordés et travaillés devaient être les suivants :

- les directives techniques nationales,
- le parcours de performance fédéral (nouvelle détection, les centres régionaux d'entraînement et les nationaux jeunes, quota Jeune),
- le cahier des charges des écoles de Pétanque,
- le développement (scolaire, féminin, handipétanque)

Les conditions sanitaires et le nombre d'inscriptions nous obligent à l'annulation de cet évènement. Des solutions à distance sont envisagées pour présenter les directives techniques nationales aux Comités régionaux et départementaux.

✓ En remplacement, un séminaire des CTFN et CTFR sera organisé du 31/01 au 03/02 sur la construction de contenus en direction des Ecoles de Pétanque et des Centres régionaux d'entraînement

Planning prévisionnel des séminaires :

- Du 31/01 au 03/02 Séminaire CTFN/CTFR (St Bonnet)
- Du 27 au 30 juin Séminaire CTFN/CTFR (Montauban)
- Du 05 au 09 septembre Séminaire CTFN/CTFR (Alpes d'Huez)
- Du 05 au 07 décembre Séminaire CTFN/CTFR (Marseille)

X. RETOUR SUR LA PROPOSITION DE SPORTMAG

Le comité directeur de la FFPJP n'envisage pas de signer de convention avec SPORTMAG. Elle souhaite privilégier pour le moment son partenariat avec PLANETE BOULES.

XI. RAPPORTS DES COMMISSIONS

1. CNC

La commission CNC propose au comité directeur une nouvelle répartition des points pour le CNC féminin en raison de l'annulation du Tir de précision soit :

Tête à tête : 1,5 point Doublette : 3 points Triplette : 6 points

Nombre de joueuses sur la feuille de match : 5

Forfait : en cas de non-paiement des forfaits, le Président du club concerné sera responsable. Aucune autorisation d'affiliation du club sera acceptée pour l'année N+1

Le comité directeur adopte à la majorité des voix ces points à l'ordre du jour.

2. Nationaux

La commission des nationaux a organisé une visio avec les organisateurs. Il a été acté que les inscriptions auraient lieu en ligne avec l'appui de GESLICO. Il est demandé au Trésorier de voir avec le Crédit Mutuel pour le paiement par carte bleue.

3. Arbitrage

Le président de la CNA demande au comité directeur de valider la nomination des arbitres suivants :

Au grade d'arbitre Européen : - Daniel LANDSOGHT (51)

- Mathéa BRUNI (2A)

Au grade d'arbitre international : - Jean-Marie MEHOUAS (85)

- Fréderic DELAUNE (74) - Jean-Louis VIARD (09)

Réponse : Le comité directeur valide toutes ces nouvelles nominations et il les félicite.

Le président de la CNA demande au comité directeur de valider Jean-Marie MEHOUAS comme adjoint dans la commission des examens concernant les questionnaires :

- Tronc Commun
- Formation initiale filière arbitrale- Examen régional.
- Examen National.

De plus, il aura la responsabilité en collaboration avec le centre national de formation de recruter les formateurs agrées qui dispenseront les formations initiales d'arbitre départemental, ainsi que toutes les prérogatives qui seront associées à cette fonction.

Réponse : Le comité directeur valide cette candidature.

Le président de la CNA demande au médecin fédéral si un schéma vaccinal est obligatoire pour les arbitres afin d'officier sur les terrains.

Réponse du Médecin Fédéral : on est dans l'attente d'une nouvelle loi qui devrait imposer le pass vaccinal obligatoire pour les arbitres afin de pouvoir officier sur les terrains. Nous serons informés très prochainement de la décision gouvernementale.

4. Discipline

- Dossier IZOIRD Jean-Michel : Le comité directeur de la FFPJP donne un avis défavorable à cette demande de remise de peine
- Dossier CALARD Jimmy: Sanction 5 an fermes + 5 ans avec sursis
- Dossier BENCHILI Messaoud : Relaxe

5. Commission Jeunes

Une réunion (visio) en commission restreinte est prévue le mercredi 12 janvier 2022 afin de prioriser les dossiers à traiter.

6. Evènementiel

Les tarifs pour la finale de la Coupe de France prévue au mois de mars à Rennes sont validés par le comité directeur de la FFPJP soit :

Vendredi : 10 euros
Samedi : 15 euros
Pass 2 jours : 20 euros
- 12 ans : gratuit

VIP Vendredi : 50 eurosVIP Samedi : 65 eurosVIP 2 jours : 100 euros

7. Handipétanque

Le cahier des charges rédigé par Eric DORIZON est adopté à l'unanimité par le comité directeur de la FFPJP. Les régions vont donc être contactées pour l'organisation d'un Championnat de France « Handipétanque » d'ici la fin de l'année 2022.

8. DROM-COM

Le comité directeur de la FFPJP donne un avis défavorable à Mayotte suite leur demande de dérogation pour délivrer des licences à des étrangers qui sont en situation irrégulière.

Xavier GRANDE va contacter Mayotte pour leur demander des précisions.

Rappel : toutes les demandes de licence de joueurs étrangers à l'UE doivent être validées par la FFPJP

L'article 8 du RAS précise la réglementation des licenciées hors UE.

9. Championnats de France

La répartition définitive de nos CDF 2022 est terminée. Tous nos championnats sont complets. Nous avons pu satisfaire au moins une demande de chaque comité départemental.

La répartition définitive va être envoyée à tous les CD et CR et sera affichée sur le site fédéral.

CDF Tir de Précision 2023. Un groupe de travail spécifique sur ce sujet a été constitué. Il va commencer ses réflexions en visio. Des propositions seront faites au prochain comité directeur concernant la date choisie.

Dans un deuxième temps, il faudra réfléchir sur le mode de qualification au niveau départemental et régional ainsi que sur les dates qui seront réservées à cette épreuve pour nos championnats départementaux et régionaux.

10. Médical

La liste des Sportifs de Haut Niveau 2022 comportant 57 sportifs a été communiquée au Ministère chargée des Sports.

Tous les sportifs ont reçu les modalités du contenu du SMR ci-après:

Objet : Suivi médical des sportifs de haut-niveau :

Consultation à faire par un médecin avec :

- a. Un examen clinique complet (le médecin doit remplir la fiche fédérale jointe au courrier)
- b. Un Electrocardiogramme de repos (joindre le tracé daté avec compte-rendu) :

Obligatoire pour :

- 1) Première inscription sur la liste
- 2) Collectifs Séniors Masculin et Féminin Elite
- 3) Les plus de 34 ans (nés en 1986 inclus et avant)
- Une Fiche diététique : le joueur doit remplir la fiche fédérale jointe au courrier et le médecin la tamponner si besoin.
- Une Fiche psychologique : le joueur doit remplir la fiche fédérale jointe au courrier et le médecin la tamponner.
- Un questionnaire de surentraînement : le joueur doit remplir la fiche fédérale jointe au courrier et le médecin la tamponner.
- Une information sur le dopage

Les copies des résultats sont à adresser sous pli confidentiel au Docteur Alexandre ZERDAB (Médecin Coordonnateur du Haut Niveau de la FFPJP).

Une première interview portant sur les bienfaits de la pratique de la pétanque pour la santé avait été réalisée cet été auprès de la journaliste Emmanuelle Mary avec la parution de l'article dans la revue Femme actuelle senior.

Une nouvelle interview a été réalisée auprès de cette dernière pour un article plus long cette fois-ci sur la même thématique à la demande du magazine « Au cœur des régions » de Jean-Pierre Pernaud.

11. Féminines

La commission des Féminines va se réunir en visio après le 20 janvier 2022.

Elle vous informe également du décès de l'un de ses membres, Madame Anne-Laure LE COLLONNIER qui nous a quitté le 25 décembre. Elle avait souhaité intégrer notre commission, elle était dynamique et présente comme dans son département et nul doute qu'aujourd'hui elle fait des carreaux dans les nuages avec ceux qui nous ont quittés et qui comme elle, étaient passionnés de pétangue

XII. <u>DIVERS</u>:

- Les organisateurs du National de la Roche sur Yon ont interpelé Laurent VAISSIERE puisque des joueurs de Haut Niveau qui devaient se rendre à ce national ont préféré s'inscrire à une manifestation organisée par une structure privée non affiliée à la FFPJP.

Réponse : Les organisateurs non affiliés à la FFPJP organisant des compétitions ou des manifestations dotées de plus de 3000 euros de prix ont obligation, au regard de l'article L331-5 du Code du Sport, de solliciter l'agrément de la Fédération. Le refus d'agrément doit faire l'objet d'une motivation en droit et en fait et peut faire l'objet de recours auprès du CNOSF et du TA. En la matière notre marge de manœuvre est étroite au regard du droit français et plus encore du droit européen.

Cet état de fait est regrettable mais il ne touche pas que notre Fédération. Face à cette situation, seule la signature d'une convention nous permet de fixer les règles du jeu. En tout état de cause, les joueurs sont libres de choisir les évènements auxquels ils souhaitent participer pour autant que la FFFPJP ait accordé un agrément.

- Validation des agréments des compétitions privées suivantes uniquement pour 2022 : MPPRONOS et BARBERO.

Le Président de la F.F.P.J.P.

Michel LE BOT

La Secrétaire Générale de la F.F.P.J.P.

Mireille NOEL

10